

	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	\boxtimes	Back-office - Options	
\boxtimes	Négociation - Dérivés sur actions et indices	\boxtimes	Technologie	
	Back-office - Contrats à terme	\boxtimes	Réglementation	

CIRCULAIRE Le 3 mars 2008

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ

Suncor Energy Inc. (SU) - Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES **MEMBRES** CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (THE « BOURSE »). DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU FRACTIONNEMENT D'ACTIONS CONCERNÉ. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES **PARTICIPANTS AGRÉÉS** \mathbf{DE} LA **BOURSE DOIVENT S'ASSURER** D'AVOIR CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR L'ÉMETTEUR CONCERNÉ PAR CE FRACTIONNEMENT.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Suncor Energy Inc. a annoncé, le 27 février 2008, que son conseil d'administration a approuvé un fractionnement d'actions sur la base de deux pour une de toutes ses actions ordinaires émises et en circulation.

Le fractionnement d'actions de deux pour une devra être approuvé par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle de la compagnie, le 24 avril 2008, ainsi que par les autorités réglementaires. Sous réserve d'approbation, la date d'enregistrement pour le fractionnement d'actions sera le 14 mai 2008.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no: 033-2008